

Version abrégée

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Montréal de tous les possibles!



Montréal 

LA VISION

Montréal est une métropole solidaire et inclusive, composée de quartiers durables, où il fait bon vivre et s'épanouir; riche de l'apport de ses citoyennes et citoyens et des acteurs sociaux. Montréal est une ville de tous les possibles!

LES RÔLES DE LA VILLE

Gardien d'une action montréalaise cohérente en matière de développement social;

Responsable de dossiers qui relèvent de sa compétence et de la prise en compte du développement social dans toutes ses unités;

Mobilisateur de la population et des acteurs pour encourager un engagement social et solidaire dans les quartiers et les milieux de vie;

Collaborateur et facilitateur avec ses partenaires et leurs regroupements afin de travailler solidairement sur les enjeux complexes;

Porte-parole et représentant des intérêts et besoins montréalais auprès des gouvernements du Québec et du Canada.

LES PRINCIPES

- L'inclusion;
- La flexibilité;
- L'accessibilité;
- La prise en compte des besoins;
- Le soutien accru aux plus vulnérables.

LES VALEURS

- Le respect;
- La dignité;
- L'égalité;
- L'équité;
- La solidarité.

LA MISE EN ŒUVRE

La Politique de développement social peut grandement contribuer à la qualité de vie montréalaise. Cependant, pour être menés à bien, cette politique et son futur plan d'action doivent être accompagnés de conditions de réussite et de mécanismes de suivi.

Les conditions de réussite

- La consolidation des acquis et l'innovation;
- Une action concertée et partenariale;
- La connaissance et l'évaluation des résultats;
- Des ressources adéquates;
- Une saine gestion.

La gouvernance et le suivi

Des dispositions seront prises afin d'assurer le suivi de l'implantation du plan d'action, d'en évaluer en continu la mise en œuvre, d'en mesurer les impacts et d'en rendre compte au comité exécutif et au conseil municipal de la Ville de Montréal ainsi qu'au conseil d'agglomération de Montréal.

LES QUATRE AXES D'INTERVENTION ET LEURS ORIENTATIONS

1 Aménager une ville et des quartiers à échelle humaine

Aménagement

- Répartir équitablement les infrastructures et les équipements collectifs de loisirs, culturels, sportifs et communautaires.
- Soutenir un développement urbain assurant des quartiers mixtes et inclusifs.
- Aménager des lieux publics et des espaces de rencontres sécuritaires.
- Aménager des environnements favorables aux saines habitudes de vie.

Déplacements durables

- Favoriser la mobilité au sein et entre les quartiers, en priorisant les transports actifs et collectifs vers les secteurs commerciaux, services, lieux de culture, loisirs et pôles d'emploi.

Habitation

- Assurer une offre résidentielle suffisante, équilibrée et de qualité de logements abordables et sociaux.
- Réduire l'insalubrité du parc locatif.

Alimentation

- Contribuer à la sécurité alimentaire auprès des plus vulnérables et favoriser l'accès à une saine alimentation.

Travail

- Favoriser une activité économique permettant l'accès au marché du travail.
- Encourager une embauche locale et régionale représentant la diversité montréalaise.

Éducation

- Contribuer aux actions des réseaux de l'éducation et de la santé.

2 Favoriser la cohésion sociale et le vivre-ensemble

Vivre-ensemble

- Créer des mécanismes pour favoriser les liens sociaux entre les personnes et les communautés.

Culture, sports et loisirs

- Assurer sur l'ensemble du territoire, diverses activités culturelles, sportives et de loisirs.

Intégration

- Favoriser l'intégration sociale et économique des nouveaux arrivants.
- Collaborer avec les réseaux de partenaires et les autres gouvernements et agir en subsidiarité, pour répondre aux diverses réalités.

Diversité sociale

- Promouvoir la diversité sociale en combattant tout type de discrimination et de radicalisation menant à la violence.

Lutte contre la pauvreté

- Élaborer et mettre en œuvre des stratégies de lutte contre la pauvreté dans les quartiers, incluant l'itinérance.

3 Soutenir la participation citoyenne et l'engagement social

Participation citoyenne

- Prévoir des mécanismes de consultation en amont de la prise de décisions.

Engagement social et communautaire

- Soutenir les individus à faire preuve de solidarité, à s'engager dans la vie collective et les causes sociales.

Action citoyenne

- Reconnaître l'action citoyenne sous toutes ses formes, spontanée et personnelle, qui consiste à s'engager, à aider les autres, ses proches, ses voisins et son réseau d'appartenance.

4 S'engager dans un partenariat social et économique

Partenariats communautaires

- Reconnaître l'apport des organismes communautaires.
- Actualiser les mécanismes de collaboration.

Partenariats économiques

- Développer des partenariats novateurs avec les acteurs économiques.

Partenariats institutionnels

- Miser sur un partenariat renouvelé avec les fondations et les grandes institutions.

Partenariats interréseaux

- Soutenir la collaboration entre les réseaux de partenaires communautaires, institutionnels et privés.